

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Document de séance

FINAL
A6-0045/2006

27.2.2006

RECOMMANDATION

sur la proposition de décision du Conseil sur la position de la Communauté européenne concernant le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies relatif à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles (COM(2005)0454 – 14454/2005 – C6-0445/2005 – 2005/0180(AVC))

Commission du commerce international

Rapporteur: Enrique Barón Crespo

(Procédure simplifiée - Article 43, paragraphe 1, du règlement)

Légende des signes utilisés

- * Procédure de consultation
majorité des suffrages exprimés
- **I Procédure de coopération (première lecture)
majorité des suffrages exprimés
- **II Procédure de coopération (deuxième lecture)
majorité des suffrages exprimés pour approuver la position commune
majorité des membres qui composent le Parlement pour rejeter ou amender la position commune
- *** Avis conforme
majorité des membres qui composent le Parlement sauf dans les cas visés aux art. 105, 107, 161 et 300 du traité CE et à l'art. 7 du traité UE
- ***I Procédure de codécision (première lecture)
majorité des suffrages exprimés
- ***II Procédure de codécision (deuxième lecture)
majorité des suffrages exprimés pour approuver la position commune
majorité des membres qui composent le Parlement pour rejeter ou amender la position commune
- ***III Procédure de codécision (troisième lecture)
majorité des suffrages exprimés pour approuver le projet commun

(La procédure indiquée est fondée sur la base juridique proposée par la Commission.)

SOMMAIRE

	Page
PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN	5
PROCÉDURE.....	6

PROJET DE RÉSOLUTION LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

**sur la proposition de décision du Conseil sur la position de la Communauté européenne concernant le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies relatif à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles
(COM(2005)0454 – 14454/2005 – C6-0445/2005 – 2005/0180(AVC))**

(Procédure de l'avis conforme)

Le Parlement européen,

- vu la proposition de décision du Conseil (COM(2005)0454 – 14454/2005)¹,
 - vu la demande d'avis conforme présentée par le Conseil conformément à l'article 4, paragraphe 2, second tiret, de la décision du Conseil 97/836/CE ² (C6-0445/2005),
 - vu l'article 75, paragraphe 1, et l'article 43, paragraphe 1, de son règlement,
 - vu la recommandation de la commission du commerce international (A6-0045/2006),
1. donne son avis conforme sur la proposition de décision du Conseil;
 2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission.

¹ Non encore publiée au JO.

² Décision du Conseil du 27 novembre 1997 en vue de l'adhésion de la Communauté européenne à l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions ("accord révisé de 1958") JO L 346 du 17.12.1997, p. 78.

PROCÉDURE

Titre	Proposition de décision du Conseil sur la position de la Communauté européenne concernant le projet de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies relatif à l'homologation des systèmes d'éclairage avant adaptatifs (AFS) destinés aux véhicules automobiles			
Références	COM(2005)0454 – 14454/2005 - C6-0445/2005 – 2005/0180(AVC)			
Date de la demande de l'avis conforme du PE	22.12.2005			
Commission compétente au fond Date de l'annonce en séance	INTA 17.1.2006			
Commission(s) saisie(s) pour avis Date de l'annonce en séance	IMCO 17.1.2006	TRAN 17.1.2006		
Avis non émis Date de la décision	IMCO 22.2.2006	TRAN 10.10.2005		
Coopération renforcée Date de l'annonce en séance	Non			
Rapporteur(s) Date de la nomination	Enrique Barón Crespo 10.10.2005			
Rapporteur(s) remplacé(s)				
Procédure simplifiée – date de la décision	11.10.2005			
Examen en commission	22.2.2006			
Date de l'adoption	22.2.2006			
Résultat du vote final	pour: 28 contre: 0 abstentions: 0			
Membres présents au moment du vote final	Francisco Assis, Jean-Pierre Audy, Enrique Barón Crespo, Daniel Caspary, Françoise Castex, Nigel Farage, Christofer Fjellner, Béla Glattfelder, Jacky Henin, Syed Kamall, Sajjad Karim, Erika Mann, Helmuth Markov, David Martin, Javier Moreno Sánchez, Georgios Papastamkos, Godelieve Quisthoudt-Rowohl, Bogusław Rogalski, Tokia Saïfi, Robert Sturdy, Zbigniew Zaleski			
Suppléants présents au moment du vote final	Panagiotis Beglitis, Jorgo Chatzimarkakis, Zuzana Roithová, Antolín Sánchez Presedo, Frithjof Schmidt			
Suppléants (art. 178, par. 2) présents au moment du vote final	Manolis Mavrommatis, Seán Ó Neachtain			
Date du dépôt - A6	27.2.2006	A6-0045/2006		